

Attribution de temps

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, c'est avec plaisir que je parlerai aujourd'hui de la tentative du gouvernement pour limiter le débat concernant la société Canagrex. Je dirai tout d'abord que nous sommes effectivement en faveur de la création de cette société. Nous pensons qu'elle sera très utile à la grande majorité des agriculteurs canadiens qui ne sont pas encore parvenus à trouver des marchés pour exporter leurs produits. Canagrex pourra combler ce besoin.

A ce propos, j'avais cru, lors de la présentation du projet de loi, que les conservateurs étaient aussi en faveur de cette société, étant donné l'importance qu'ils semblaient accorder à la recherche de moyens qui permettent à nos exploitants agricoles de vendre leurs produits à l'étranger. Incidemment, si ma mémoire est fidèle, on a même laissé entendre alors qu'il s'agissait de la réincarnation d'un projet de loi des conservateurs, qui avaient prévu de présenter une mesure identique si le pouvoir ne leur avait pas échappé neuf mois après y être arrivés en 1979.

Pour autant que je me souviens c'est bel et bien ce qui s'est dit alors et je suis prêt à le croire. Toutefois, je veux revenir sur un aspect des propos qu'a tenus l'orateur qui m'a précédé. Un collègue m'a demandé comment il fallait s'y prendre pour traiter quelqu'un de menteur à la Chambre des communes. Je lui ai répondu que c'était impossible. J'ai ensuite cherché un moyen d'expliquer ce qui avait été dit d'erroné et je vais l'exposer de la façon suivante. Sans relâche nous avons exigé que les sociétés de la Couronne rendent compte de leur activité. Nous, de notre parti, reconnaissant le rôle primordial, crucial que les sociétés d'État peuvent et doivent jouer dans le développement futur du Canada, n'avons pas laissé passer une seule occasion, quand nous étions présents et appelés à nous prononcer, au cours des délibérations, de réclamer que la mesure législative établissant une société d'État l'oblige à répondre de son activité. Nous n'avons pas toujours eu le contrôle, mais au sujet de ce bill, le vérificateur général, dans le rapport annuel qu'il vient de remettre, cite Canagrex comme un modèle d'imputabilité.

● (1550)

Il a dit que deux aspects en particulier lui paraissaient très convenables. L'un d'eux, concerne la disposition prévoyant la remise en question de Canagrex par le Parlement dans cinq ans et je pense que la plupart des gens estiment que ce n'est pas une mauvaise chose. En outre, une nouvelle disposition qui sera examinée dans quelques jours quand le comité fera son rapport, prévoit un examen obligatoire par le vérificateur général chaque fois qu'il juge la chose opportune. Savez-vous qui a présenté cet amendement, monsieur le Président? Mon collègue, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Le gouvernement a accepté l'amendement parce qu'il estime que l'imputabilité financière est une chose importante. C'est donc les néo-démocrates qui ont songé à cet amendement et il est impensable qu'un conservateur puisse se lever pour tenter de faire croire que d'une certaine manière, nous sommes les responsables si les sociétés de la Couronne ne rendent pas de comptes.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je tiens à préciser, monsieur le Président, que ce n'est pas tellement la substance du bill qui me préoccupe. Car je crois que cette mesure sera très utile aux agriculteurs canadiens qui ne peuvent vendre leurs produits sur les marchés mondiaux. Cela leur permettra d'améliorer leur productivité, d'accroître leurs ventes et leurs revenus et d'améliorer ainsi leur niveau de vie. Ce sont là des choses que nous préconisons.

Cependant, je déplore sincèrement que le ministre ait décidé d'avoir recours à l'article 75C du Règlement. Je crois que si des députés conservateurs estiment qu'il reste encore des choses importantes à dire ou à faire au sujet de Canagrex, nous aurions dû pouvoir réserver suffisamment de temps pour examiner toutes ces questions. J'ai toujours cru que si des députés étaient convaincus qu'une question méritait d'être examinée plus attentivement, que le public n'avait pas suffisamment exprimé son point de vue à cet égard, il incombait à la Chambre de prendre le temps de les écouter. Pour cette raison et pour elle seule, je déplore que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ait jugé bon de mettre un terme au débat.

Bien sûr que nous allons donner notre appui à la mesure. Nous croyons que c'est une mesure valable puisqu'un grand nombre d'associations agricoles nationales s'y sont déclarées favorables. Elle répondra à tous les besoins que j'ai énumérés. En ce qui concerne l'examen de ses comptes, elle semble être un modèle aux yeux du vérificateur général et je crois qu'au bout de deux, trois peut-être quatre jours de débat, on aurait pu voter le bill sans avoir recours à l'article 75C. Dans ce cas, la mesure aurait reçu l'appui d'un plus grand nombre de députés, et aussi d'un plus grand nombre d'intéressés et cela aurait été un gage de ses succès futurs. Voilà ce qui m'inquiète et c'est la seule raison pour laquelle nous ne nous prononcerons pas en faveur du 75C. Mais je le répète au ministre, nous croyons que la nouvelle société constituera un mécanisme très utile et que nous en approuvons la création.

[Français]

M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir de participer à ce court débat sur ce qu'on appelle la limitation des débats sur le projet de loi C-85. Ce qui est important dans cette Chambre, c'est de voir jusqu'à quel point cette loi est importante pour tout un secteur agricole.

Monsieur le Président, j'entends de part et d'autres les gens dire que c'est une guillotine, qu'on veut empêcher les gens de se prononcer, qu'on veut empêcher les groupes agricoles de venir faire des pressions, de discuter des choix présentés dans cette loi.

Monsieur le Président, c'est bien dommage mais nous avons travaillé pendant au moins 86 heures en comité, durant lesquelles nous avons entendu 30 groupes qui ont eu l'occasion de s'exprimer, et personne n'a empêché qui que ce soit de le faire. Maintenant, on conviendra avec moi qu'après 86 heures d'étude et les témoignages de 30 groupes différents, nous avons tout dit ce qu'il y avait à dire sur cette fameuse loi. Je crois qu'il est temps que tous ensemble nous réalisons que cette loi est tellement importante qu'il faut l'adopter le plus rapidement possible, et la limitation des débats justement va permettre à tous les députés de se mettre d'accord sur certains termes.